

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varennes en Argonne s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe FOSSEPREZ.

## ORDRE DU JOUR :

- **Compte rendu du conseil municipal du 23/02/2023**
- **Mise à l'ordre du jour de deux points supplémentaires**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Compte de gestion**
- **Compte administratif 2022 et budget prévisionnel 2023**
- **Subvention aux associations**
- **Motion de censure (éducation nationale)**
- **Echange de terrain**
- **Schéma directeur eau et assainissement**
- **Bail Carrefour**
- **Don**
- **Questions et informations diverses**

### Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Loïc TABOUREAUX, Marie THILLY, Éric JACQUEMIN, Philippe FOSSEPREZ, Claude GAMBINI, Delphine PERIN, Michel GODARD, Denis DROUET et Anne-Sophie FOUCHARD.

### Étaient représentés :

Emilie COUTY par Elodie KREBS  
Karine BRUGNON par Éric JACQUEMIN  
Danièle MAYOT par Marie THILLY

### Étaient absents :

Pascal BARBORIN (non excusé)  
Elodie KREBS (excusé)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, *Delphine PERIN* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## **1. Compte-rendu du conseil du 23/02/2023**

Lecture et Approbation du Compte Rendu du précédent Conseil Municipal.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **2. Mise de deux points supplémentaires à l'ordre du jour**

Il est demandé au conseil d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Modification du bail carrefour
- Acceptation d'un don

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **3. Vote des taux d'imposition**

Les bases d'imposition augmentent de 5%, décision de l'Etat.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux.

Pour mémoire :  
taxe d'habitation : 19.80%  
Foncier bâti : 45.29%  
Foncier non bâti : 28.13%  
CFE : 11.89%

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **4. Compte de gestion**

Présentation du compte de gestion : les comptes sont établis par le trésor public et doivent correspondre à ceux de la commune.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **5. Compte administratif 2022 et budget prévisionnel 2023**

#### **a) Compte administratif 2022**

##### **Budget**

Fonctionnement : Recettes : 2350548.45€  
Dépenses : 602847.38€  
Excédent de fonctionnement 1747701.07€

Investissement : Recettes : 607372.73€  
Dépenses : 996769.21€  
Déficit d'investissement -389396.48€

##### **Camping**

Excédent de fonctionnement 98539.39€  
Excédent d'investissement 8792€

##### **Maison médicale**

Excédent de fonctionnement 289970.86€  
Excédent d'investissement 519.45€

##### **Service des eaux**

Déficit de fonctionnement -73602.48€  
Excédent d'investissement 7197.34€

##### **Assainissement**

Excédent de fonctionnement 31158.70€  
Excédent d'investissement 183125.63€

### La Reulette

Excédent de fonctionnement 0.08€  
Déficit d'investissement 222727.98€

### La Banque Postale

Excédent de fonctionnement 76409.82€  
Excédent d'investissement 11027.81€

### Espace funéraire

Excédent de fonctionnement 33750.56€  
Excédent d'investissement 16618.65€

### Zone commerciale

Excédent de fonctionnement 33679.93€  
Déficit d'investissement -98195.30€

Il a été décidé par le conseil municipal de procéder au vote global du compte administratif

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **b) Budget prévisionnel 2023**

### Budget

Fonctionnement : Dépenses : 2292469.90€  
Recettes : 2342504.59€

Investissement : Dépenses : 1703496.48€  
Recettes : 1721918.48€

### Camping

Fonctionnement : Dépenses : 72816€  
Recettes : 138539.39€

Investissement : Dépenses : 30000€  
Recettes : 31838€

### Maison médicale

Fonctionnement : Dépenses : 63200€  
Recettes : 329970.86€

Investissement : Dépenses : 19550€  
Recettes : 32019.46€

### Service des eaux

Fonctionnement : Dépenses : 171313.52€  
Recettes : 171471€

Investissement : Dépenses : 27671€  
Recettes : 33563.34€

### Assainissement

Fonctionnement : Dépenses : 124387€  
Recettes : 125315.70€

Investissement : Dépenses : 94107€  
Recettes : 223612.63€

### La Reulette

Fonctionnement : Dépenses : 222747.98€  
Recettes : 222747.98€

Investissement : Dépenses : 222737.98€  
Recettes : 222737.98€

### La Banque Postale

Fonctionnement : Dépenses : 2550€  
Recettes : 88459.82€

Investissement : Dépenses : 2000€  
Recettes : 11027.81€

### Espace funéraire

Fonctionnement : Dépenses : 10158€  
Recettes : 48241.06€

Investissement : Dépenses : 7640.50€  
Recettes : 24126.65€

### Zone commerciale

Fonctionnement : Dépenses : 24407€  
Recettes : 62640€

Investissement : Dépenses : 164835.30€  
Recettes : 165036.93€

Il a été décidé par le conseil municipal de procéder au vote global du budget prévisionnel 2023.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **6. Subvention aux associations**

Certaines associations n'ont pas demandé de subventions. Il y a eu de nouvelles demandes. La commission soumet au Conseil Municipal ses propositions après s'être réunie au préalable pour étudier les dossiers.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **7. Motion de censure (éducation nationale)**

L'association des maires de France demande aux communes de voter une motion de censure concernant des fermetures de classe. Le milieu rural étant particulier compte tenu de la démographie et de la répartition des communes sur leur territoire.

En Meuse, 20 classes sont susceptibles d'être fermées. Pas de fermeture de classe envisagée sur la CODECOM.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **8. Echange de terrain**

Pour rappel : La famille Le Merdy souhaitait acheter l'extrémité de la rue de la Porte aux Champs qui

*passer entre leurs parcelles (53 m de long sur 4 m de large). A l'extrémité de cette rue se trouvait autrefois un sentier qui permettait de rejoindre la rue Neuve. Ce sentier est actuellement impraticable et sa remise en état peut se faire via la ruelle de la Promenade. Après discussion, le Conseil acceptait le principe de leur céder cette partie de rue en échange d'une parcelle située Route du Four de Paris, les frais de l'échange seraient à leur charge.*

La proposition du Conseil a été rejetée par la famille Le Merdy, celle-ci trouvant l'échange disproportionné. Elle propose cependant une autre parcelle en échange située près du monument américain, Rue de l'Horloge.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **9. Schéma directeur eau et assainissement**

La commune devra disposer d'un schéma de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2024 (obligations réglementaires – Article L2224-7-1 du CGCT). L'objectif de rendement est fixé à 85%.

Le changement climatique et les périodes de sécheresse plus fréquentes rendent nécessaires de réaliser des diagnostics permettant d'avoir une connaissance de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable, des travaux à prévoir sur les prochaines années.

Dans cette perspective, il est proposé de mutualiser le diagnostic avec les communes de la CODECOM (28 communes sont concernées). Un groupement de commande porté par la CODECOM est donc envisagé concernant le recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage qui sera chargé de rencontrer les services d'eau potable afin de définir individuellement les besoins et fournir une estimation chiffrée.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour adhérer au groupement de commande.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **10. Bail carrefour**

Renégociation du bail de Carrefour suite aux travaux de rénovation.

- La taxe foncière sera à charge de la commune
- L'assurance à charge de Carrefour
- 3 mois de loyer offerts ( voté au conseil du 16 novembre 2022)

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **11. Don**

Un don de 200€ a été fait à la commune.

Le Conseil Municipal accepte ce don.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **12. Questions et informations diverses**

- Accord de la DRAC pour subventionner à 50% la rénovation de la toiture de l'église
- Arboretum : arrêt des travaux forestiers et obligation de remise en état des chemins endommagés lors des débardages. Il est proposé également une redynamisation de l'arboretum. Des devis sont en cours.
- Partenariat entre le comité des fêtes et le jardin partagé pour l'organisation de la chasse aux œufs le 10 avril 2023.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

La Secrétaire,  
Delphine PERIN

Le Maire  
Philippe FOSSEPREZ